

Réunion du Comité Syndical du 20 décembre 2019

Convoqué le treize décembre deux mille dix-neuf, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du douze décembre deux mille dix-neuf pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le vingt décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-quatorzième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

94^e Séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20191220-DCS651-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2020

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Madame Pascale AMEIL
Monsieur Pierrick BELLAT
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Gérard BONHER
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Roger GARDES

Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur René VINZIO
Monsieur Daniel VOGT

Étaient excusés / absents :

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Martine FAUCHER
Madame Hélène FEDERSPIEL
Monsieur Philippe GAILLARD
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Mohand HAMOUMOU

Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Christian SIMONET
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Gilles VOLDOIRE
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Marc REGNOUX

À Monsieur Alain DEAT
À Monsieur Christian MÉLIS
À Monsieur Dominique ADENOT

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Exercice 2020 – Dépenses d'Investissement

Monsieur le Président rappelle aux membres présents de l'Assemblée Délibérante que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le vote du Budget primitif 2020 du PETR du Grand Clermont étant programmé le 05 mars 2020, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre budgétaire	Budget 2019	Montant autorisé (25%)
20 - immobilisations incorporelles	360.546,57 €	90.136,64 €
21 - immobilisations corporelles	7.500,00 €	1.875,00 €
23 - immobilisations en cours	90.900,00 €	22.725,00 €
27- autres immobilisations financières	50,00 €	12,50 €
45 – Opération pour compte de tiers	651.100,00 €	162.775,00 €
TOTAL	1.110.096,57 €	277.524,14 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

À Clermont-Ferrand, mardi 07 janvier 2020.

Dominique ADENOT,
Président.

